

Formulaire de demande d'adhésion

Pour adhérer, vous devez :

Être un organisme communautaire qui opère un service de halte-garderie

Nous faire parvenir ce formulaire dûment rempli, accompagné d'une résolution de votre conseil d'administration ainsi que des lettres patentes de votre organisme

Payer la cotisation annuelle de 100\$.

1- Nom de l'organisme et de la halte-garderie (s'il y a lieu)

2- Personne responsable

3- Secteur d'intervention principal de l'organisme

4- Adresse complète

5- Téléphone

Télécopie

6- Courriel

Site internet

7- Région

8- Quelle est l'année d'ouverture de votre halte-garderie

9- Nombre maximum d'enfants que vous pouvez accueillir **à la fois** dans votre halte

10- Coût du service par période

11- Heures et journées d'ouverture de la halte

12- Quel est le nombre d'heures maximum de fréquentation par enfant/par semaine?

13- Appliquez-vous un projet éducatif ou un programme d'activités éducatives? oui non

Si oui, lequel?

14- Recevez-vous du financement du ministère de la Famille pour votre halte-garderie? oui non

Si oui, quel est le montant de votre subvention?

15- À part la halte-garderie, quels services votre organisme communautaire offre-t-il aux familles?

16- Réservez-vous votre halte-garderie aux parents qui participent à vos activités ou l'offrez-vous à l'ensemble des familles?

17- Où avez-vous connu l'Association?

18- Quels aspects ou services de l'AHGCQ vous incitent le plus à y adhérer?

-----Exemple de résolution-----

Extrait d'un procès-verbal d'une rencontre du Conseil d'administration de (nom de l'organisme) _____

tenue à (ville) _____

le (date) _____

Il est dûment proposé et adopté que (nom de l'organisme) _____

devienne membre de l'**Association des haltes-garderies communautaires du Québec**

Signature et titre : _____

Veillez nous retourner votre demande d'adhésion accompagnée de votre cotisation de 100 \$, de la résolution de votre conseil d'administration et de les lettres patentes de votre organisme au :
4245 rue Laval, Montréal, H2W 2J6

N.B : Dans le cas d'une adhésion effectuée entre le 1^{er} juin et le 31 décembre, celle-ci sera valide jusqu'au 1^{er} juin suivant. Dans le cas d'une adhésion faite entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juin, la cotisation ne sera renouvelable qu'au 1^{er} juin de l'année suivante.